PETITES ANNONCES.

FLAUDUMEY & CO., Imprimeurs, 22 rue de l'Union entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmacies, Imprimées et coupées depuis 25c. le mille. 13 mars—1 an

DEMANDES.

ON demande—Une jeune femme blanche connaissant la cuisine dans une petite famille américaine; elle doit parler l'anglais. 5 sept—2f

TROUVE.

TROUVE—Une vache est entrée chez moi. Le propriétaire peut la réclamer en payant les frais et en payant ce présent. Pierre Cirotat, St-Claude et rue des Bouvs. 5 sept 3f

A VENDRE.

A VENDRE—Une occasion rare—Une boutique, table de nuit, lits de quilles et chambres garnies, bien situées et faisant de bonnes affaires. Bers, prix très raisonnable pour cause de retraite des affaires. LUTHER FERRET, 3 sept—4f 36 Passage de la Bourse.

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

Vente Judiciaire.

TROISIÈME COUR DE CIRCUIT DE PAIX — No 5 586. Chas. Kornecker vs O. Seaflane—En vertu d'un writ de Saisie facias, à moi adressé, j'ai saisi les choses ci-dessous et ci-après, et mentionnées, par l'Hon. E. J. Bermudez, juge de la dite Cour, je vendrai à l'encan, le LUNDI, 7me jour de septembre 1891, à midi, au face des lots coin des rues Chestnut et Peter, Cinquième District de la Nouvelle-Orléans.

Une lot de meubles de maison, une glacière, un comptoir, cinq arbustières, une tente, deux lampes à gaz.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

L. C. MURPHY, Constable,
3me Cour de Cité de la Nlle Orléans.
29 août—29 août 2

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de A. W. Buchanan et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30 848—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Jno. Kebodi, Sr., exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
4 sept—4 9 13

Succession de Emelise Hymans.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31 792—Division E—Attendu que le Revd C. W. Carter approuve de l'exécuteur testamentaire dit dans la succession de feue Emelise Hymans, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux qui le peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
30août—30—sept 4 8

Succession de Mme Gertrude Kramer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,734—Division D—Attendu que Peter Joseph Kramer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feu Mme Gertrude Kramer, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui le peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles le compte final présenté par John H. Laugenau, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
2 sept—2 5 11

Succession de Frank J. Becker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,763—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes ayant droit à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par F. X. Becker, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
1er sept—1 6 10

Succession de R. H. Short.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30 818—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire présenté par F. L. Richardson, curateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
28 août—29—sept 2 6

Succession de Peter W. Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,706—Division A—Attendu que Théophile Thompson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feu Peter W. Thompson, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
2sept—2 6 11

Succession de Emma Mae Villinger, femme décédée de Martin Gilmer Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 33 695—Attendu que Martin Gilmer Sr., a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres administration de la succession de feue Emma Mae Villinger décédée de Martin Gilmer Sr. décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
29 août—29—sept 2 6

Succession de Thos P. Angell et Mme Honore A. Angell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,158 et 32,350 consolidés—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Emma Taylor Angell, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
27 août—27 30—5 sept

AVIS AUX CREANCIERS

John H. Langenau vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 155—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John H. Langenau, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
25 août—25 30—3 sept

ETAT DE LA LOUISIANE — COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 33,658—Division E—Alcide Bourcez vs ses créanciers—Ordre de la Cour que les ses créanciers de Alcide Bourcez soient et sont par le présent acceptés par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion de ses créanciers soit convoquée et tenue pendant J. G. Eustis, notaire, en son bureau, le 26me Calondrier de cette ville, le SAMEDI, 7me jour de septembre 1891, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, faire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourront leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de ledit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 21 août 1891.
Signé FRED D. KING, Juge.
Pour copie conforme
J. D. TANKIN, Député-Greffier.
22 août—27 et 5 sept

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 31 701—Division C—E. H. Peters vs ses créanciers—Ordre de la Cour que les ses créanciers de E. H. Peters soit convoqués et tenus partenant Frederick Ader Pitkin, notaire, le 2me jour de septembre 1891, à midi, au face des lots coin des rues Chestnut et Peter, Cinquième District de la Nouvelle-Orléans.

Une lot de meubles de maison, une glacière, un comptoir, cinq arbustières, une tente, deux lampes à gaz.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

L. C. MURPHY, Constable,
3me Cour de Cité de la Nlle Orléans.
29 août—29 août 2

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 4 SEPTEMBRE—CLASSE No 309
Tirage de 4 heures P. M.

39	31	4	20	52	17	2	73	42	60	59

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 4 septembre 1891—4 heures P. M.
J. A. RODRIGUE,
W. F. PIMCRAFT,
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus au lieu indiqué dans toutes les nouvelles.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

A S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire sérieux.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros mêlés ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et sont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, sous nos ordres, s'exécutent, ont lieu avec la plus Entière honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons la facsimile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. St. Early
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banquier et Banquiers payent tout tous les tirages mensuels de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

B. M. WALLACE, Pres. La Nat. Bank
P. LANAUX, Pres. Nat. Bank
F. H. BADWIN, Pres. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Pres. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 8 SEPT. 1891.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	300	30,000
200 Lots de	200	40,000
500 Lots de	100	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300	30,000
100 Lots de	$200	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit	$99,900
999 Lots de	$100	99,900
2,124 Lots se montant à		$1,054,800

PRIX DU BILLET:
Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1

Prix pour les clubs, 15 fractions de billets de $1 pour $20.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES.

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les Frais de Retour de Lettres de Lots. ADRESSER LETTRES DE LOTS, ou envoyez Ordre correspondants.

Adresse à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, La.
Dépêcher l'adresse en plein et faites la signature lisible.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LA BANQUE DES CITOYENS
—DE LA—
LOUISIANE
vs.
DANIEL VAUGHAN.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 31,068.

EN vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 septembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Dix certaines parties de terre situées dans le Troisième District de cette ville et faisant partie du Square Bounds, bornées par les rues Pologne, Kentucky, Villeré et Robertson, et mesurant trois cent quarante-un pieds, quatre pouces et six lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Villeré et Robertson, et le tout tel que lesdites dix parties de terre se trouvent et comprennent, et se comportent et se poursuivent, avec toutes les bâtisses et améliorations sur elles dites dix lots, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent.

Ladite vente sera faite sous les conditions suivantes, savoir:

Ladite vente sera faite en quatre lots séparés, savoir:

Le premier lot, consistant en quatre parties de terre, mesurant ensemble trois cent quarante-un pieds, quatre pouces et six lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Villeré et Robertson, sera vendu à la charge de payer comptant le tiers du prix de vente, et le solde en deux ans, avec intérêt à 8 pour cent par an, payable par moitié tous les six mois, avec hypothèque sur le dit lot, et privilège de vendeur, et sera adjugé à la somme de $1,100 payable comptant.

Le deuxième lot, consistant en quatre parties de terre, mesurant ensemble trois cent quarante-un pieds, quatre pouces et six lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Villeré et Robertson, sera vendu à la charge de payer comptant le tiers du prix de vente, et le solde en deux ans, avec intérêt à 8 pour cent par an, payable par moitié tous les six mois, avec hypothèque sur le dit lot, et privilège de vendeur, et sera adjugé à la somme de $1,100 payable comptant.

Le troisième lot, consistant en quatre parties de terre, mesurant ensemble trois cent quarante-un pieds, quatre pouces et six lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Villeré et Robertson, sera vendu à la charge de payer comptant le tiers du prix de vente, et le solde en deux ans, avec intérêt à 8 pour cent par an, payable par moitié tous les six mois, avec hypothèque sur le dit lot, et privilège de vendeur, et sera adjugé à la somme de $1,100 payable comptant.

Le quatrième lot, consistant en quatre parties de terre, mesurant ensemble trois cent quarante-un pieds, quatre pouces et six lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Villeré et Robertson, sera vendu à la charge de payer comptant le tiers du prix de vente, et le solde en deux ans, avec intérêt à 8 pour cent par an, payable par moitié tous les six mois, avec hypothèque sur le dit lot, et privilège de vendeur, et sera adjugé à la somme de $1,100 payable comptant.

Ladite vente sera faite en outre sous les conditions ordinaires et de droit.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 août—22 29—sept 5 12 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif de Trois ameublements de salon de vitrine, porte-chapeaux, table à extension.

Chaises longues, miroirs, pendule de marbre, 2 devantures de cheminée, tapis, moquette, rideaux, lits de glace.

Aussi—

Des tableaux de prix, chromos, comptoir de buvette et installations, verrerie, etc., tables de poker.

—Aussi—

Pool table, etc.

Henry Bier vs Louisiana Club.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 33,484.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et du consentement des parties, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci après désignés le MERCREDI, 9 septembre 1891, à 10 h. après A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Dans le second et troisième étages du local connu comme le No 250 rue Canal.

Ladite vente sera faite en outre sous les conditions ordinaires et de droit.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 août—19 26—août 29 10 19.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de shérif de propriété concrète et manufacture de glace, incluant bouilloire, machines dépendances.

A des conditions de crédit.

Simpson & Vinard vs People's Ice Manufacturing Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 33,579.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus et procédant à la vente à l'enchère publique, au Bureau du Notaire Jules Fernandez, rue Carondelet, No 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 septembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

1° Le quatre-vingt-dix-neuf de trente ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ensemble connu sous le nom de Square Bounds, borné par les rues Pologne, Dryade, ancien Prytania, et Belord, ayant ensemble Trois cent quarante-un pieds, deux pouces et six lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Dryade, et deux cent soixante-sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Belord et Prytania, et contenant ensemble quatre-vingt-dix-neuf trente avec toutes les bâtisses et améliorations y attachées et y faisant partie, ensemble avec neuf cent trente sessons du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane données en nantissement et attachées aux dites propriétés.

Saisie dans la susdite affaire.

Termes et conditions.

Comptant pour payer et satisfaire la réclamation de la demanderesse, savoir: la somme de dix sept mille sept cent-vingt sept dollars, les contributions sur neuf cent trente-trois actions du fonds-capital de la Banque des Citoyens, avec 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre cent quarante-six dollars cinquante cents du 1er décembre 1870; et 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre cent-soixante-six dollars cinquante cents du 1er décembre 1877; et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur huit annuités ou contributions de mille huit cent-soixante-six dollars chacune, l'intérêt devant se supputer sur chaque annuité du jour de la demande. Les demandes étant faites le 1er décembre de chaque année de 1881 à 1889, inclusivement, et les frais et dépens du procès et de la vente, ainsi que les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété; l'acquéreur en outre assumera le rachat de la dite du fonds-capital hypothèque non due encore, mais pouvant être demandée en vertu de la charte et des lois relatives à la Banque des Citoyens, c'est à dire la somme de soixante et un mille cent soixante neuf dollars; il assumera quant aux dites actions, toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens en vertu de sa charte et des lois; le reste, s'il y en a, du prix de l'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22 août—22 29—sept 5 12 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif de Trois ameublements de salon de vitrine, porte-chapeaux, table à extension.

Chaises longues, miroirs, pendule de marbre, 2 devantures de cheminée, tapis, moquette, rideaux, lits de glace.

Aussi—

Des tableaux de prix, chromos, comptoir de buvette et installations, verrerie, etc., tables de poker.

—Aussi—

Pool table, etc.

Henry Bier vs Louisiana Club.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 33,484.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et du consentement des parties, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci après désignés le MERCREDI, 9 septembre 1891, à 10 h. après A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Dans le second et troisième étages du local connu comme le No 250 rue Canal.

Ladite vente sera faite en outre sous les conditions ordinaires et de droit.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 août—19 26—août 29 10 19.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de valeur et de choix dans un vingt-huitième District.

248 rue Magazine, entre Delord et Perrier.

DARE, CURTIS—Real Estate Bureau, 65 et 67 rue Carondelet—Encanteur—SAMEDI, 12 septembre 1891, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, Premier District de cette ville. En vertu d'un ordre émanant d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 juin 1891, Division N, 33,281, dans l'affaire de la succession de Charles Anderson, décédé à Lucas, il sera vendu:

Un lot de terre ensemble avec toutes les améliorations qui y trouvent, situé dans le susdit District de cette ville, faisant partie du Square Bounds, borné par les rues Magazine, Prytania, Delord et Coliseum, mesurant trente pieds de front sur la rue Magazine, sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds, entre les lignes parallèles, en semble avec les améliorations qui y trouvent.

Ladite vente sera faite en outre sous les conditions ordinaires et de droit.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 août—19 26—août 29 10 19.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de valeur et de choix dans un vingt-huitième District.

248 rue Magazine, entre Delord et Perrier.

DARE, CURTIS—Real Estate Bureau, 65 et 67 rue Carondelet—Encanteur—SAMEDI, 12 septembre 1891, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, Premier District de cette ville. En vertu d'un ordre émanant d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 juin 1891, Division N, 33,281, dans l'affaire de la succession de Charles Anderson, décédé à Lucas, il sera vendu:

Un lot de terre ensemble avec toutes les améliorations qui y trouvent, situé dans le susdit District de cette ville, faisant partie du Square Bounds, borné par les rues Magazine, Prytania, Delord et Coliseum, mesurant trente pieds de front sur la rue Magazine, sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds, entre les lignes parallèles, en semble avec les améliorations qui y trouvent.

Ladite vente sera faite en outre sous les conditions ordinaires et de droit.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 août—19 26—août 29 10 19.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles riches en Noyer noir, etc.

Succession de Hattie Long.

No 33,617.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide F. Spear, encanteur—Bureau, No 2 1/2 rue Carondelet.—MARDI, 15 septembre, à 10 h. heures A. M. et 2 h. après-midi, le 325 rue Douane, entre les rues Bourbon et Dauphine, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite cour, Division C, actuellement en congé, dans la succession de Mme Hattie Long, décédée à Paris, savoir:

Trois terrains situés dans la 2me municipalité de cette ville, désignés par les Nos 152, 153 et 154, sur un plan de W. T. Thompson, le 8 janvier 1840, et déposé en l'étude de J. B. Marks, notaire de cette ville, comme plan No 44, lesdits terrains étant dans le carré borné par la rue St-Paul, maintenant Hud Libertè, Saint Pierre, maintenant Hud Franklin, Julie et Orford, et ayant mesure amortie, vingt six pieds de façade sur Julie sur quatre-vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 154 formant l'angle des rues Julie et St-Paul. Ensemble avec toutes les bâtisses et ou qui y appartient, droits, privilèges dudite terrain, sans réserves. Ensemble avec cinquante cinq actions du fonds-capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, données en nantissement et attachées à ladite propriété.

Saisie dans la susdite affaire.

Termes et conditions—Comptant pour une somme suffisante pour payer la réclamation de la demanderesse, soit $1 100, 1—montant des contributions sur lesdites actions, avec huit pour cent par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1881 et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 à partir du 1er décembre 1882, et 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1883 et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme à partir du 1er décembre 1884, et avec 8 d'intérêt par an sur $110 de la somme à partir du 1er décembre 1885, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme à partir du 1er décembre 1886, avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme à partir du 1er décembre 1887, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1888, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1889, et avec 8 pour cent d'intérêt par an de la somme du 1er décembre 1890 et les frais et dépens du procès et de la vente ainsi que les taxes d'Etat et de ville dues sur ladite propriété.

L'acquéreur en outre assumera la vente de la dite dette du fonds-capital hypothèque non due mais pouvant être demandée en vertu de la charte et des lois de la Banque, savoir: la somme de $1 850 et l'acquéreur en outre assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens en vertu de sa charte et des lois et le reste, s'il y en a, du prix d'adjudication—comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 août—25—sept 1 8 15 22 29

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de valeur et de choix dans un vingt-huitième District.

248 rue Magazine, entre Delord et Perrier.

DARE, CURTIS—Real Estate Bureau, 65 et 67 rue Carondelet—Encanteur—SAMEDI, 12 septembre, à 10 heures A. M. et 2 heures après-midi, le 325 rue Douane, entre les rues Bourbon et Dauphine, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite cour, Division C, actuellement en congé, dans la succession de Mme Hattie Long, décédée à Paris, savoir:

Trois terrains situés dans la 2me municipalité de cette ville, désignés par les Nos 152, 153 et 154, sur un plan de W. T. Thompson, le 8 janvier 1840, et déposé en l'étude de J. B. Marks, notaire de cette ville, comme plan No 44, lesdits terrains étant dans le carré borné par la rue St-Paul, maintenant Hud Libertè, Saint Pierre, maintenant Hud Franklin, Julie et Orford, et ayant mesure amortie, vingt six pieds de façade sur Julie sur quatre-vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 154 formant l'angle des rues Julie et St-Paul. Ensemble avec toutes les bâtisses et ou qui y appartient, droits, privilèges dudite terrain, sans réserves. Ensemble avec cinquante cinq actions du fonds-capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, données en nantissement et attachées à ladite propriété.

Saisie dans la susdite affaire.

Termes et conditions—Comptant pour une somme suffisante pour payer la réclamation de la demanderesse, soit $1 100, 1—montant des contributions sur lesdites actions, avec huit pour cent par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1881 et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 à partir du 1er décembre 1882, et 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1883 et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme à partir du 1er décembre 1884, et avec 8 d'intérêt par an sur $110 de la somme à partir du 1er décembre 1885, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme à partir du 1er décembre 1886, avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme à partir du 1er décembre 1887, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1888, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1889, et avec 8 pour cent d'intérêt par an de la somme du 1er décembre 1890 et les frais et dépens du procès et de la vente ainsi que les taxes d'Etat et de ville dues sur ladite propriété.

L'acquéreur en outre assumera la vente de la dite dette du fonds-capital hypothèque non due mais pouvant être demandée en vertu de la charte et des lois de la Banque, savoir: la somme de $1 850 et l'acquéreur en outre assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens en vertu de sa charte et des lois et le reste, s'il y en a, du prix d'adjudication—comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 août—25—sept 1 8 15 22 29

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles riches en Noyer noir, etc.

Succession de Hattie Long.

No 33,617.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide F. Spear, encanteur—Bureau, No 2 1/2 rue Carondelet.—MARDI, 15 septembre, à 10 heures A. M. et 2 heures après-midi, le 325 rue Douane, entre les rues Bourbon et Dauphine, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite cour, Division C, actuellement en congé, dans la succession de Mme Hattie Long, décédée à Paris, savoir:

Trois terrains situés dans la 2me municipalité de cette ville, désignés par les Nos 152, 153 et 154, sur un plan de W. T. Thompson, le 8 janvier 1840, et déposé en l'étude de J. B. Marks, notaire de cette ville, comme plan No 44, lesdits terrains étant dans le carré borné par la rue St-Paul, maintenant Hud Libertè, Saint Pierre, maintenant Hud Franklin, Julie et Orford, et ayant mesure amortie, vingt six pieds de façade sur Julie sur quatre-vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 154 formant l'angle des rues Julie et St-Paul. Ensemble avec toutes les bâtisses et ou qui y appartient, droits, privilèges dudite terrain, sans réserves. Ensemble avec cinquante cinq actions du fonds-capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, données en nantissement et attachées à ladite propriété.

Saisie dans la susdite affaire.

Termes et conditions—Comptant pour une somme suffisante pour payer la réclamation de la demanderesse, soit $1 100, 1—montant des contributions sur lesdites actions, avec huit pour cent par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1881 et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 à partir du 1er décembre 1882, et 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1883 et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme à partir du 1er décembre 1884, et avec 8 d'intérêt par an sur $110 de la somme à partir du 1er décembre 1885, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme à partir du 1er décembre 1886, avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme à partir du 1er décembre 1887, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1888, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1889, et avec 8 pour cent d'intérêt par an de la somme du 1er décembre 1890 et les frais et dépens du procès et de la vente ainsi que les taxes d'Etat et de ville dues sur ladite propriété.

L'acquéreur en outre assumera la vente de la dite dette du fonds-capital hypothèque non due mais pouvant être demandée en vertu de la charte et des lois de la Banque, savoir: la somme de $1 850 et l'acquéreur en outre assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens en vertu de sa charte et des lois et le reste, s'il y en a, du prix d'adjudication—comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 août—25—sept 1 8 15 22 29

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur à Alger.

Cottages doubles et simples.

Succession de Mme Caroline Sophie Kraberth Carlsen, veuve en premières noces de Charles Henry Beyer et femme décédée de Adam L. Hasling.

No 33,451—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI, 5 septembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre émanant d'un ordre de l'Honorable Thomas C. W. Willis, juge de la Cour Civile de District, Division A, siégeant à la place de N. H. Rightor, juge de la dite cour, Division B, actuellement absent en congé, daté du 22 juillet 1891, et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° Le beau cottage-résidence double, Nos 37 et 37 1/2 rue Patterson, et grand lot attenant en face de la rue Elise et tout la propriété ci-dessus décrite, désignée par la lettre A, et aussi les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ensemble connu sous le nom de Square Bounds, borné par les rues Pologne, Dryade, ancien Prytania, et Belord, ayant ensemble Trois cent quarante-un pieds, deux pouces et six lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Dryade, et deux cent soixante-sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Belord et Prytania, et contenant ensemble quatre-vingt-dix-neuf trente avec toutes les bâtisses et améliorations y attachées et y faisant partie, ensemble avec neuf cent trente s